



LES LENDEMAINS DU CONSEIL

VOLUME 14, NUMÉRO 7

Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 10 mars 2015.
Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

— Le Conseil des commissaires a autorisé la direction de l'école secondaire du Mont-Bruno, à faire la demande d'une licence auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux afin d'organiser un tirage permettant d'amasser des fonds qui serviront à financer un voyage-étudiant en Grèce en octobre 2015.

— Le Conseil a autorisé la participation d'un de ses membres au souper-bénéfice de la campagne de financement de La Maison de Jonathan, organisme qui aide à la prévention du décrochage scolaire, service offert aux élèves de la Commission scolaire des Patriotes.

— En prévision du colloque annuel de la Fédération des commissions scolaires du Québec, qui se tiendra les 28 et 29 mai à Laval, le Conseil des commissaires a désigné les sept de ses membres qui participeront à ce colloque.

Les membres qui agiront à titre de délégués à l'assemblée générale du 30 mai seront nommés ultérieurement, dès que la Commission scolaire des Patriotes aura été informée du nombre de délégués pouvant y assister.

— Le Conseil a mandaté la Direction générale et le Service des ressources matérielles

afin de procéder à la dénonciation des protocoles actuels avec 19 des 21 municipalités et villes de son territoire et pour renégocier et conclure de nouveaux protocoles. Ces protocoles concernent l'utilisation par les municipalités et villes, des locaux des écoles, en dehors des heures d'utilisation à des fins scolaires. L'objectif est de ratifier de nouveaux protocoles avant la fin de l'année civile 2015.

— Le Conseil a convenu d'accorder une servitude en faveur de la Ville de Sainte-Julie pour l'aménagement, l'entretien, la réparation et l'accès à un bassin de rétention d'eau pluviale construit en sous-œuvre d'une partie du terrain de l'école Arc-en-ciel.

Il a été convenu de ne pas demander de compensation, considérant la contribution financière de la Ville de Sainte-Julie, sous forme de main-d'œuvre, au projet de réfection d'une partie de la cour de l'école du Grand-Chêne, ce qui a permis l'économie d'environ 12 000 \$.

— Les membres du Conseil des commissaires ont mandaté le Service des ressources matérielles afin de procéder aux démarches requises en vue de vendre l'immeuble de

l'école de la Roselière à Chambly et ce, considérant que de par la situation géographique, la configuration architecturale et l'état général du bâtiment, les possibilités d'utilisation de cet immeuble à des fins pédagogiques et administratives sont très limitées pour la Commission scolaire des Patriotes;

— Les membres du Conseil ont fixé la période de fermeture estivale du 19 juillet au 1^{er} août 2015 inclusivement.